

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-272-1919 modifiant le décret du 2 mars 1910.

n° 01-272-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 juin 1919

Numéro JO
n° 272 du 30/06/1919

Date du numéro
30 juin 1919

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial

Vu le décret du 10 mars 1919 publié au Journal Officiel de la République Française du 14 mai 1919, portant modification du décret du 2 mars 1910 précité ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est, promulgué dans la Colonie pour y être exécuté Selon ses forme et teneur le décret du, 10 mai 1919 modifiant le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. LAURET.